

# Le baromètre de la finance solidaire

Édition 2012-2013

10<sup>e</sup> anniversaire

**SOMMAIRE**

Les indicateurs ..... P. 2-3

Les reportages..... P. 3-4

Les Français et l'épargne solidaire ..... P. 5

Les placements solidaires labellisés Finansol..... P. 6-7

L'entretien avec Michel Barnier ..... P. 8

Les encours ne cessent d'augmenter et aucune crise ne semble l'affecter. La finance solidaire a le vent en poupe. C'est l'heure de la réinventer

Avec



## La finance solidaire veut changer d'échelle

**D**ix ans : voilà dix ans, déjà, que l'association Finansol publie chaque année le baromètre de la finance solidaire. Évidemment, le chemin parcouru est immense. En 2002, le nombre d'épargnants solidaires s'élevait à 39 000. Finansol avait labellisé 33 produits, quasiment 100 de moins qu'aujourd'hui.

Petits, ces chiffres ? À l'époque pourtant, ils pouvaient être annoncés sur le ton de la victoire. Le secteur s'était déjà nettement professionnalisé et les investisseurs pouvaient s'appuyer sur des établissements solides, comme le Crédit Coopératif. Les produits proposés répondaient à une gamme diversifiée, avec des thématiques précises : le logement, l'emploi, la solidarité internationale, l'environnement.

Bref, on en était déjà à la deuxième génération de financeurs solidaires. Les premières pierres avaient été posées vingt ans plus tôt par quelques militants soucieux de mettre leurs économies au service de projets de proximité en mal de financement : fermes bio, magasins de commerce équitable... C'est ainsi qu'a été créé, dès 1983, à Paris, le premier Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire. Une CIGALES, dans le langage actuel.

Aujourd'hui, la finance solidaire est devenue plus pragmatique. Quasiment toutes les grandes banques y ont mis un pied. Le nombre de placements possibles



GROUPE LA VARAPPE DÉVELOPPEMENT

Sur ce chantier, le groupe La Varappe, financé par Phitrust Partenaires, la SIFA, SOFINEI et le fonds solidaire de Schneider Electric, met à disposition des bennes à ordures afin d'assurer le tri sélectif des déchets.

s'est agrandi : contrats d'assurance-vie, livrets d'épargne, fonds communs de placements souscrits via son épargne salariale, investissement direct au capi-

tal des entreprises solidaires... Quant aux investisseurs, ils veulent toujours soutenir ces projets utiles à la société, mais ils souhaitent aussi y trouver un

petit profit personnel, sous forme d'intérêt ou d'avantage fiscal.

À n'en pas douter, les premiers chapitres du livre sont porteurs d'espoir. La suite reste à inventer. « La finance solidaire progresse très vite, mais les montants ne sont pas énormes : 0,1 % du patrimoine financier des Français, reconnaît François de Witt, président de Finansol. Nous devons trouver les moyens de changer d'échelle. »

Les pistes existent et elles sont nombreuses. Première possibilité : développer de nouveaux produits d'épargne. Dans le secteur, beaucoup rêvent de créer un produit bancaire simple et solidaire, ●●● (Lire la suite page 2.)

ÉDITORIAL



**FRANÇOIS DE WITT**  
Président de Finansol



**DOMINIQUE GREINER**  
Rédacteur en chef à « La Croix »

### Le 1 % solidaire

Rassurez-vous : il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais de l'ambition désormais affichée par les adhérents de Finansol. 1 % de quoi, au juste ? La fortune des Français est de l'ordre de 10 000 milliards d'euros. La terre et la pierre en représentent un peu moins des deux tiers. Le reste, soit tout de même 3 500 milliards d'euros, est financier. Il s'agit du total de l'argent placé sur les livrets et les contrats d'assurance-

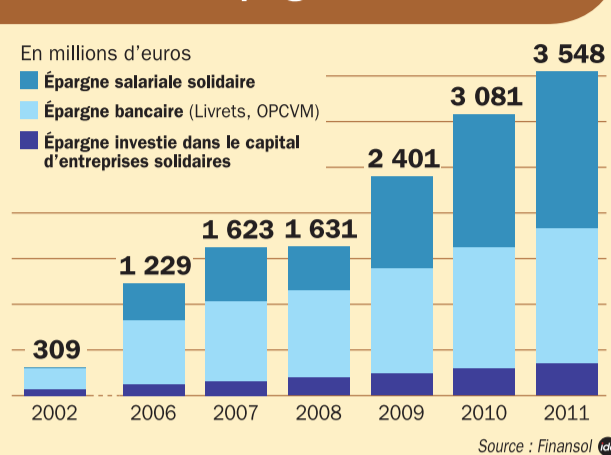
vie, investi en actions de sociétés cotées ou non en Bourse, ou tout simplement laissé sur les comptes en banque. Et si chacun d'entre nous décidait volontairement d'affecter ne serait-ce qu'un petit pour cent de son patrimoine financier à des placements dont tout ou partie sert à réinsérer les chômeurs de longue durée, à loger les plus démunis, à installer des agriculteurs biologiques ou à vaincre la pauvreté dans les pays du Sud ? Eh bien, notre baromètre n'afficherait pas 3,5 mais

35 milliards d'épargne solidaire. Dix fois plus ! Et que de problèmes sociaux ou environnementaux réglés grâce à cette épargne du cœur. Le 1 % solidaire ne peut être qu'un objectif « à long terme », comme on dit. Il n'empêche que 500 000 salariés placent désormais dans les fonds solidaires près de 3 % de leur épargne salariale, quand ils n'investissent pas directement en actions de leur entreprise. Ils nous montrent clairement le chemin à suivre.

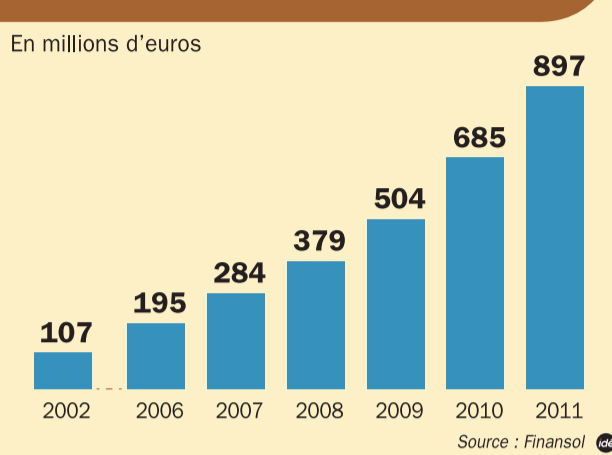
**Dans le secteur, beaucoup rêvent de créer un produit bancaire simple et solidaire, une sorte de livret d'épargne grand public.**

# Le bilan sur dix ans

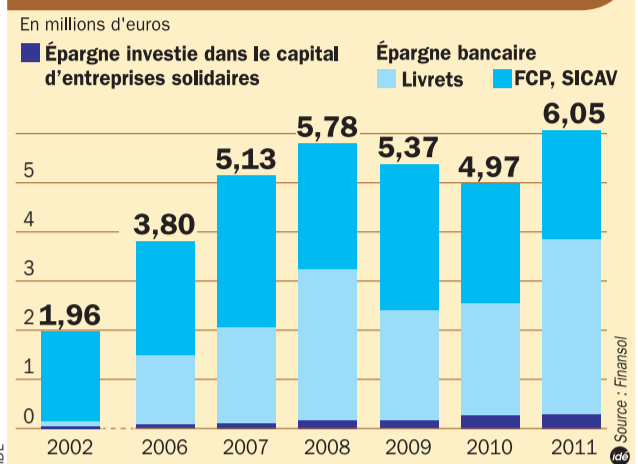
## L'encours de l'épargne solidaire



## Le financement solidaire



## Les dons issus des produits de partage



Dans un contexte financier difficile (baisse notamment du CAC 40 de 17 % en 2011), l'épargne solidaire a poursuivi son essor à un rythme soutenu (+ 15,1 %) et affiche, début 2012, un encours de 3,55 milliards d'euros. Les trois familles d'épargne solidaire progressent, avec des taux de croissance homogènes compris entre 11,3 et 18,7 %. En dix ans, les encours d'épargne solidaire ont été multipliés par 12. Sur cette période, la croissance a été particulièrement forte pour l'épargne salariale solidaire.

Les sommes investies dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale s'élèvent à 897 millions d'euros à la fin de l'année 2011 (+ 31 % par rapport à 2010). En dix ans, le financement solidaire a été multiplié par huit, avec un taux de croissance moyen et régulier de 30 %. Les acteurs historiques tels que Habitat et Humanisme, France Active, l'ADIE, la Nef, Garrigue et la SIDI représentent à eux seuls plus de la moitié des financements réalisés, avec l'appui de nouvelles structures ayant connu récemment un franc succès (Terre de liens, EHD, Babyloan...).

Le montant des dons versés aux associations bénéficiaires d'épargne de partage s'élève à 6,05 millions d'euros pour l'année 2011 (+ 21,6 %). Après deux années de baisse consécutives, il s'agit d'un nouveau record depuis la création de l'épargne de partage. Cette augmentation est liée aux très bons résultats enregistrés par les livrets bancaires (+ 57 % de dons supplémentaires en un an). En dix ans, les épargnants ont permis de verser plus de 41 millions d'euros de dons aux différentes associations.

## ► La finance solidaire veut changer d'échelle (Suite de la page 1.)

●●● une sorte de livret d'épargne grand public - type livret A ou livret de développement durable - avec une part des actifs affectés à une entreprise solidaire.

L'autre idée, sans doute plus avancée, serait de s'adosser au placement préféré des Français, l'assurance-vie, qui représente à elle seule 40 % du patrimoine financier des Français. Potentiellement, le flux d'argent est immense, même en ne « dérivant » que 5 % ou 10 % de l'encours total. Un premier placement a déjà été créé, mais il est libellé en unité de compte, c'est-à-dire en actions, alors que le gros du marché est constitué par les assurances-vie en euros, soit essentiellement des obligations. « Nous sommes en discussion avec des assureurs, indique Jean-Michel Lecuyer, directeur général de France Active. Mais la concurrence entre ces établissements est féroce. Difficile, donc, de les convaincre de réduire ou de geler la rentabilité, même sur 5 % de l'encours. »

D'autres idées peuvent être piochées à l'étranger. Les « social impact bonds », par exemple. Inventé au Royaume-Uni, ce modèle consiste à indexer le rendement d'une obligation sur les performances de l'association qu'elle finance. « Si une structure qui intervient en milieu carcéral fait baisser le taux de récidive, elle recevra une prime lui permettant de rembourser l'obligation, explique Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif. Il y a de quoi nous inspirer, en adaptant l'idée à la culture française. »

En attendant ces développements, il semble bien que le marché de l'épargne solidaire soit déjà en train d'évoluer, sous l'impulsion de nouveaux acteurs. Mandarin Gestion, par exemple, a créé en 2010 un fonds commun de placement à risque solidaire. Ce sont des produits difficiles à vendre aux institutionnels car leur rentabilité est aléatoire et la liquidité difficile à assurer. Pourtant, un an et demi après sa création, le fonds atteint 1,9 million d'euros et permet de soutenir 13 structures solidaires. « Je n'assure aucune performance et ne garantis pas le capital, reconnaît le gestionnaire, Patrick Savadoux. J'axe donc mon discours sur les performances sociales et sociétales. C'est un message difficile à



**Au Relais Fleuri, un ensemble de douze logements gérés par l'association Habitat et Humanisme. Leurs habitants, qui ont eu des parcours difficiles, peuvent se soutenir mutuellement tout en recevant l'aide de bénévoles.**

faire passer, mais ça fonctionne. Surtout, je peux ainsi soutenir des projets qui n'ont pas facilement accès aux financeurs. Et si je ne le fais pas, personne ne le fera. »

**L'autre idée serait de s'adosser au placement préféré des Français, l'assurance-vie, qui représente à elle seule 40 % du patrimoine financier des Français.**

La logique du Comptoir de l'Innovation est pour le moins différente. Cette structure, qui fait partie du Groupe SOS, considère que les entreprises sociales doivent faire aussi bien que celles du secteur privé... ce qui implique d'imaginer des

instruments financiers puissants pour les aider à devenir des acteurs d'envergure nationale. « Nous sommes en cours de levée de fonds, souligne Nicolas Hazard, président du Comptoir de l'Innovation. L'objectif est de mobiliser 20 millions d'euros, auprès de gestionnaires d'épargne salariale solidaire, mais aussi d'investisseurs classiques. Tout sera investi dans des entreprises sociales, avec un taux de retour sur investissement d'environ 4 % par an. La rentabilité financière ne doit pas rester un tabou. C'est même le sujet fondamental car c'est la seule façon de démocratiser les finances solidaires, de les faire changer d'échelle. »

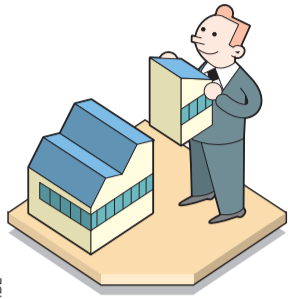
Reste l'initiative prise par le commissaire européen Michel Barnier (lire page 8), la principale innovation des mois à venir. Jusqu'à présent, les banques et sociétés de gestion proposaient surtout des fonds investis au maximum à 10 % dans des

structures solidaires. Selon ce texte, elles pourront porter ce taux à 70 %, ce qui pose de nombreuses questions. « Difficile de savoir quelles vont être les conséquences, remarque Philippe Zaouati, directeur général délégué de Natixis AM. En l'état, la proposition n'est pas parfaite, mais elle va dans la bonne direction : celle qui consiste à développer un marché européen de la finance solidaire et à assouplir nos réglementations. »

La plupart des observateurs relèvent enfin que l'augmentation d'offre de crédits n'est pas le seul défi qui se présente. « Il faut qu'on ait davantage de belles aventures à accompagner, relève Jean-Louis Bancel. On pourrait convaincre plus d'investisseurs si les projets étaient plus nombreux. » En effet, c'est là, sur le terrain, que se situe le principal moteur de mobilisation de l'épargne. L'appel est lancé.

SÉVERIN HUSSON

## 82 700 entreprises soutenues



En dix ans, 82 700 entreprises se sont développées grâce à la finance solidaire, ce qui permet d'estimer à 201 000 le nombre d'emplois ayant été créés ou consolidés sur cette période. Les entreprises soutenues par France Active, l'ADIE et des financeurs régionaux visent à favoriser la création et la pérennisation d'emplois sur leurs territoires et interviennent dans des secteurs variés tels que l'insertion par l'activité économique, le handicap ou le service à la personne.

## 33 500 personnes logées



L'épargne solidaire a permis de loger 33 500 personnes en dix ans, ce qui représente environ 13 400 ménages. Les personnes logées grâce à Habitat et Humanisme, Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), Habitats Solidaires, Épargne Solidaire pour l'Immobilier Social (ESIS) et la foncière Chênelet ont des ressources financières très limitées et bénéficient par conséquent de loyers faibles et plafonnés. L'accès à un logement décent est l'une des clés de leur réinsertion sociale.

## 3 600 KWc d'énergies renouvelables installées



La puissance totale des installations d'énergies renouvelables financées grâce à l'épargne solidaire s'élève à 3 600 kilowatts crête en 2011, ce qui correspond à l'énergie consommée par environ mille foyers pendant un an. Les projets de solaire photovoltaïque (centrales, panneaux) et d'éolien sont les principales sources d'énergie bénéficiaires des financements de la Nef et d'Énergie Partagée Investissement en 2011.

## 1 000 projets de solidarité internationale soutenus



Sur les dix dernières années, les acteurs de la solidarité internationale ont soutenu 1 000 organismes de microcrédit, coopératives agricoles ou petites entreprises dans plus de 70 pays. Ces financements effectués grâce à l'épargne solidaire collectée par des structures comme la SIDI, Oikocredit, Entrepreneurs du Monde ou la Cofides Nord-Sud ont permis d'offrir des crédits de faibles montants à des micro-entrepreneurs et de contribuer au développement économique dans les pays du Sud.

**LOGEMENT** « La Chrysalide » est un ensemble résidentiel qui accueille de jeunes mères avec enfants sans domicile fixe. Le projet a été financé par ESIS (1)

## Un cocon solidaire pour jeunes mamans solitaires

L'ensemble résidentiel est situé dans une rue pavillonnaire de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, et répond au nom poétique de « Chrysalide ». Depuis 2006, ce lieu disposant aussi de sa propre crèche accueille une vingtaine de mères avec enfants, âgées de 18 à 25 ans. À l'image de la vie des papillons, elles résident à la « Chrysalide » de façon temporaire, le temps de se ressourcer et de mûrir un projet avant un nécessaire envol. Destinée aux femmes du département, cette résidence maternelle a ouvert à l'initiative de l'association Asmae Sœur Emmanuelle (2). Après des années passées dans les bidonvilles d'Égypte, « la petite sœur des pauvres » avait été frappée par l'étendue de la misère en France. Pour y remédier, son association s'est depuis employée à mener des projets en direction des plus démunis, parmi lesquels la « Chrysalide ».

**ESIS a vocation à financer des projets de logement à caractère social, dans des domaines d'intervention comme l'aide aux femmes en grande précarité, souvent délaissée des pouvoirs publics.**

La résidence n'aurait probablement pas vu le jour sans le concours de la société civile ESIS, Épargne Solidaire pour l'Immobilier Social. Créée en 2003, cette société civile immobilière dotée d'un capital de 2,1 millions d'euros réunit 15 associés tels que la Fondation Abbé-Pierre, le Secours Catholique et Asmae elle-même. Avec quatre réalisations à son actif, ESIS a vocation à financer des projets de logement à caractère social, dans des domaines d'intervention comme l'aide aux femmes en grande précarité, souvent délaissée des pouvoirs publics. L'avantage est double pour les associés. Avec ESIS, l'épargne placée sert à financer des actions de solidarité et rapporte dans le même temps

5 % d'intérêt par an, reversés sous forme de dividendes. C'est cette double dimension qui a séduit Asmae, gérante de la « Chrysalide » et associée d'ESIS. « *Quand nous avons eu l'idée de ce projet social, Asmae ne voulait pas traiter la partie immobilière. Nous avons été sensibles au tour de table d'ESIS et avons donc décidé d'y placer 170 000 €* », explique Sabine Pirrovani, directrice de la « Chrysalide ».

Alors qu'ESIS est devenue propriétaire de cet immeuble de 850 000 €, Asmae pourra lui racheter les lieux au bout de vingt ans, à son prix initial. Il n'y aurait donc dans ce cas pas de plus-value réalisée. Qualifiée de « *démarche non spéculative* » par son gérant Bernard Huart, ESIS n'a cependant pas vocation à faire de charité dans la mesure où les femmes qui résident dans les lieux payent bien le loyer de leur appartement. Comme tout propriétaire, la SCI est en droit d'expulser les mauvais payeurs. « *C'est un placement rentable et beaucoup moins risqué qu'un placement en Bourse* », considère Bernard Huart.

Les démarches telles que celle d'ESIS en faveur de l'habitat restent encore assez marginales dans le monde de la finance solidaire. « *L'économie solidaire s'est traditionnellement concentrée sur le financement d'activités productives* », note Amélie Artis, docteur en économie et chercheuse à l'IEP de Grenoble. « *En raison de la complexité du droit de la propriété et de l'importance des sommes à déboursier, la gestion de l'habitat est encore peu financée par l'épargne solidaire* », ajoute-t-elle. L'expérience d'ESIS a donc peu de chance d'être généralisée, certes, mais pourrait bien inspirer les acteurs d'un secteur aux besoins immenses.

HÉLÈNE FARGUES

(1) Contact : beltima3@yahoo.fr

(2) Internet : <http://www.asmae.fr/>

## EXPLICATION

### Les dix ans du baromètre

#### Qu'est-ce que ce baromètre ?

Le Baromètre de la finance solidaire a été créé en 2003 par Finansol avec le soutien de la Caisse des Dépôts. Il rassemble des données chiffrées du secteur et des témoignages d'entreprises exerçant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale, qui se sont développées grâce à l'épargne solidaire. Pour suivre les évolutions du secteur, l'observatoire de la finance solidaire, qui publie également, en fin d'année, à l'occasion de la semaine de la finance solidaire, une édition professionnelle de son baromètre, a installé dans le temps un certain nombre d'indicateurs : encours, produits (assurance-vie, SICAV, FCP, livrets bancaires), projets financés grâce à l'épargne solidaire. Le baromètre contribue de la sorte à améliorer la notoriété de l'épargne solidaire et facilite le rapprochement entre investisseurs et entrepreneurs en recherche de financement.

#### De 2002 à début 2012, le nombre de produits labellisés par Finansol est passé de 33 à 128. Comment expliquer cette évolution ?

En 2002, l'offre était limitée et concernait l'épargne bancaire (Crédit Coopératif, LCL, Natixis/Caisse d'Épargne...) et l'épargne investie au capital d'entreprises solidaires (Habitat et Humanisme, La Nef, SIDI, Oikocredit, SIFA...). Aujourd'hui, tous les grands réseaux bancaires disposent d'au moins un produit d'épargne solidaire (livrets ou OPCVM). L'épargne solidaire s'est développée notamment grâce à l'obligation de présenter un fonds solidaire dans tous les PEE (Plan Épargne Entreprise) et PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette

épargne salariale solidaire constitue aujourd'hui la principale famille de produits solidaires en termes d'encours, de nombre d'épargnants solidaires, etc. De nouveaux produits se sont également développés, comme les micro-prêts solidaires en ligne type Babyloan, en réponse aux besoins croissants de financement : les créations d'entreprises solidaires se poursuivent, parfois dans de nouveaux secteurs d'activité comme la dépendance.

#### Peut-on mesurer l'impact de la finance solidaire ?

Le baromètre 2012 introduit de nouveaux indicateurs d'impact sur les quatre grands domaines financés par l'épargne solidaire : l'emploi, le logement, l'environnement et la solidarité internationale. « *Il s'agit de dire à quoi a servi cette épargne* », explique Frédéric Fourrier de l'observatoire. L'épargne solidaire a permis la création ou la consolidation d'environ 201 000 emplois auprès de 82 700 entreprises bénéficiaires soutenues sur dix ans, avec des profils divers : des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire et qui développent leurs activités grâce au microcrédit, permettant l'embauche de un à deux salariés en moyenne ; des associations ou entreprises solidaires qui bénéficient de financement de sociétés de capital-risque solidaire, et dont l'effectif est de 20 salariés par entreprise en moyenne. L'épargne solidaire a aussi permis de loger, en dix ans, plus de 33 000 personnes, grâce aux acteurs du logement très social qui permettent à des personnes aux ressources financières limitées de bénéficier de loyers faibles et plafonnés, ou aux associations (Habitat et Humanisme, SNL...) qui proposent un accompagnement régulier des personnes logées afin de permettre leur réinsertion sociale.

DOMINIQUE GREINER

**EMPLOI ET ENVIRONNEMENT** Ecodair est un groupe de reconditionnement de matériel informatique, qui accueille des personnes handicapées psychiques. Phitrust Partenaires a soutenu son développement

## Emplois high-tech pour personnes handicapées

**G**eoffroy a une trentaine d'années. Il est arrivé chez Ecodair (1), un groupe de recyclage informatique, il y a sept mois. Il sait déjà comment remettre à neuf un ordinateur. Il peut aussi faire d'autres tâches, dans cette entreprise du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, comme gérer les stocks ou cloner des logiciels d'un appareil à un autre. Encore mieux, depuis quelques jours, il transmet son savoir-faire à un nouveau salarié de l'entreprise. Et pourtant, Geoffroy ne pourrait sans doute pas travailler dans une autre société qu'Ecodair qui emploie, comme lui, d'autres personnes avec un handicap psychique.

Ecodair a démarré en 2004 sous forme d'un Esat (Établissement et service d'aide par le travail). « Notre métier est de récupérer des ordinateurs auprès de grandes entreprises comme PSA ou Dassault Systems, et de collectivités, comme les mairies de Paris ou de Nanterre, détaille Hervé Baulme, directeur général d'Ecodair. Nous les nettoyons, notamment en les débarrassant de leurs données confidentielles, et nous les revendons à des écoles, des associations ou des personnes à petits revenus. L'informatique n'est qu'un moyen pour redonner confiance à des personnes en souffrance psychologique. »

Hervé Baulme a pris la responsabilité d'Ecodair en 2007. Il était alors patron d'une SSII et un épargnant solidaire de Phitrust Partenaires (2), un fonds d'investissement encore jeune. Il a ressenti le besoin d'agir pour la collectivité et s'est pleine-



Dans l'atelier d'Ecodair, une entreprise située dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**« C'est une étape importante pour les resocialiser. Ils ont un handicap plus ou moins grave qui les dessert dans leur vie sociale, mais au quotidien ils font preuve de talents et de compétences. »**

ment impliqué dans le développement d'Ecodair, qui avait du mal à trouver l'équilibre économique, entre baisse des subventions pour les emplois aidés et nécessité d'amé-

liorer sa démarche commerciale.

« Ecodair nous tient à cœur, puisque c'est le premier projet d'entreprise solidaire que nous avons soutenu, se félicite Olivier de Guerre, président

de Phitrust Partenaires. 60 000 € ont été investis au capital et 140 000 € leur ont été prêtés. Comme à chaque fois, nous restons minoritaires et nos membres essayent d'accompagner le développement de ces entreprises très sociales. » L'entreprise a bénéficié d'autres aides, comme celle de la Fondation Caritas pour l'automatisation des chaînes d'installation.

Grâce à ces nouveaux financements, Hervé Baulme a choisi de greffer à l'Esat une entreprise adap-

tée et une entreprise d'insertion, pour accueillir plus de salariés et les faire évoluer sur des tâches plus techniques, dans les 1 500 m<sup>2</sup> de bureaux qu'occupe Ecodair. L'épargne solidaire lui a permis de concrétiser ces nouvelles missions. « Nos salariés se sentent valorisés à travailler dans l'informatique, poursuit Hervé Baulme. C'est une étape importante pour les resocialiser. Ils ont un handicap plus ou moins grave qui les dessert dans leur vie sociale, mais au quotidien ils font preuve de talents et de compétences. » Dix mille ordinateurs ont déjà été revendus par la société informatique.

Pour sa part, Sarah est devenue une vraie « geek ». Arrivée à Ecodair il y a six ans, elle manipule avec aisance les innombrables claviers placés devant elle : « Ici, le travail est très divers. On a notre planning en début de semaine et on peut s'organiser. Je trouve mon travail plus motivant que dans l'ancien Esat où j'étais et qui ne me faisait faire que de la cuisine. J'espère pouvoir trouver un poste de secrétariat dans quelque temps. » Comme Geoffroy et Sarah, ils sont aujourd'hui une soixantaine, accompagnés par une quinzaine d'encadrants, une psychologue et une assistante sociale, à être abrités par Ecodair. Beaucoup plus pourrait être fait. Hervé Baulme envisage de dupliquer son modèle dans d'autres villes, avec l'aide de l'épargne solidaire.

ÉRIC LARPIN

(1) [www.ordinateur-occasion.com](http://www.ordinateur-occasion.com)

(2) [www.phitrustpartenaires.com](http://www.phitrustpartenaires.com)

**SOLIDARITÉ INTERNATIONALE** Franck Renaudin, le fondateur de l'association Entrepreneurs du Monde a créé Microfinance Solidaire pour soutenir financièrement l'ONG

## Entrepreneurs du Monde veut se développer grâce à la microfinance

### TOURS

De notre correspondant

**F**ondée en 1998 par Franck Renaudin, l'association Entrepreneurs du Monde (EDM) est devenue un acteur important du microcrédit dans des zones de grande pauvreté. Depuis sa création, cette ONG installée à Poitiers a investi dans 26 programmes, en Asie d'abord (Birmanie, Cambodge, Inde, Vietnam, Sri Lanka, Mongolie, Philippines et Laos), puis en Afrique (Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin) et en Haïti depuis le tremblement de terre dramatique du 12 janvier 2010. Des pays où les salaires moyens oscillent entre 1 et 3 € par jour. En 2011, 140 000 personnes en tout avaient été soutenues selon l'association. En 2010, les sommes consacrées au microcrédit, l'outil « historique » d'EDM, mais aussi aux aides consacrées à l'accès à l'emploi et à « l'entrepreneuriat social » représentaient 90 % des 3,9 millions d'euros de son budget. D'une valeur moyenne de 147 € par

programme, entre 40 à 750 € selon les pays et les projets, les prêts accordés permettent à des individus souvent exclus du système économique et financier d'amorcer un début d'activité ou d'améliorer leur rentabilité. « Nous aidons toujours un projet générateur de revenus », explique Camille Moureaux, chargée de développement de l'association. Dans 98 % des cas, EDM est remboursée « au centime près ».

Les hommes ayant – le plus souvent – déjà un travail, ce sont essentiellement des femmes (86 % selon EDM) qui frappent à la porte des antennes locales de l'association. Certaines d'entre elles se regroupent, mutualisent des moyens pour des petits commerces qui leur « permettent de gagner un peu d'argent pour couvrir les frais de santé, de scolarité de leurs familles ». Pour financer ces programmes, Entrepreneurs du Monde fait appel aux fondations et entreprises (50 % du budget annuel) ainsi qu'aux subventions de l'Agence française de développement et de la région Poitou-Charentes (34 %), le

reste provenant des dons de particuliers. Mais en 2008, Franck Renaudin et son équipe font le constat qu'ils n'arrivent plus à suivre la cadence des besoins. Pour que l'association ne soit pas stoppée net dans son essor, cet ancien cadre du Crédit Lyonnais se met à chercher de nouveaux investisseurs parmi les grandes banques. Cette quête se révélera infructueuse. Avec l'aide de Jean-Paul Bernardini, directeur de Nixen-Partners et administrateur d'EDM, il met lui-même sur pied une structure de microfinance. Depuis sa naissance en juillet 2010, Microfinance Solidaire SAS, qui a aussitôt intégré le réseau Finansol, a levé 802 000 €, dont 713 480 ont été utilisés pour quatre programmes importants d'Entrepreneurs du Monde au Ghana, au Cambodge, aux Philippines et en Haïti. Selon Camille Moureaux, cette nouvelle manne générée par ces prêts à taux préférentiels a donné le coup de fouet espéré en touchant 23 000 personnes supplémentaires en 2011. Entrepreneurs du Monde a apporté 40 000 €

au capital de cette société présidée par Franck Renaudin. Des établissements comme le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal de Paris ont adhéré à ce projet qui « n'a pas vocation à remplacer les banques ». À ses yeux, il s'agit d'un levier qui doit ensuite permettre de mobiliser d'autres investisseurs. Sur le terrain, l'association compte ainsi consolider sa présence dans les 13 pays tout en imaginant d'autres actions en Afrique, dans des pays limitrophes comme le Mali, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire.

XAVIER RENARD

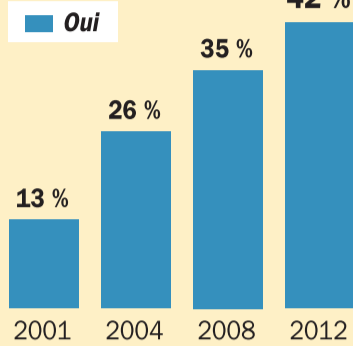
INTERNET : [www.entrepreneursdumonde.org](http://www.entrepreneursdumonde.org)

# Les Français et l'épargne solidaire

Enquête Ipsos - Logica - Business Consulting pour Finansol et « La Croix », réalisée les 2 et 3 mars 2012 auprès de 951 personnes.

## La notoriété

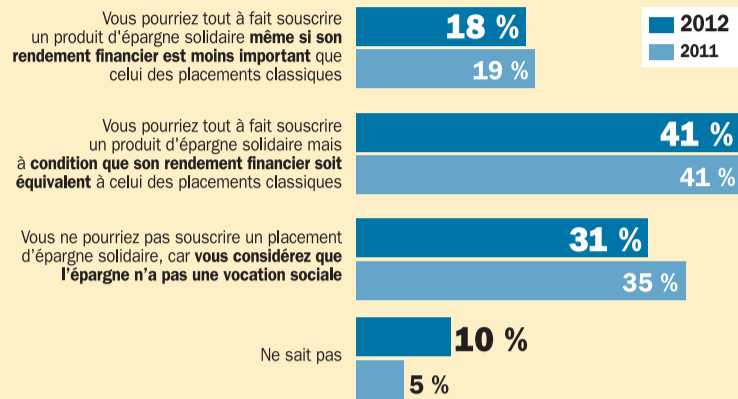
Avez-vous déjà entendu parler, ne serait-ce que de nom, de l'épargne solidaire ?



Source : Finansol - Ipsos - Logica Business Consulting

## Les motivations possibles

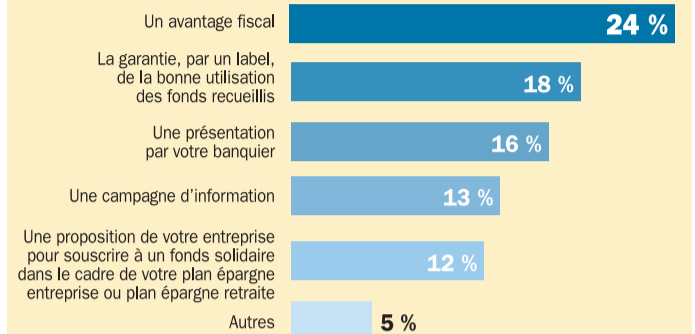
Laquelle de ces 3 opinions se rapproche le plus de la vôtre ?



Source : Finansol - Ipsos - Logica Business Consulting

## Les incitations possibles

Qu'est-ce qui pourrait vous convaincre d'investir dans un placement solidaire ?\*



\* deux réponses possibles Source : Finansol - Ipsos - Logica Business Consulting

## Un principe reconnu

En dix ans, la part des Français qui ont entendu parler de l'épargne solidaire est passée de 13 % à 42 %. Une progression qui témoigne de la percée de ce thème dans l'opinion publique.

## Les Français prêts à épargner solidaire

Près de deux tiers des Français (59%) se déclarent prêts à épargner solidaire. Pour les amener à passer à l'acte, la promesse d'une rentabilité financière est la plus efficace, qu'elle se traduise par des revenus générés par le placement souscrit ou une incitation fiscale. Les personnes interrogées sont

également sensibles aux labels obtenus par ces placements et souhaitent que leur banquier s'engage à leur proposer plus systématiquement une offre solidaire. À noter également la baisse du nombre de Français considérant que l'épargne n'a pas de vocation sociale, qui passe de 35 % à 31 %.

# Trois possibilités de placements

### Via mon établissement financier

Les **placements d'épargne solidaire** peuvent être souscrits auprès d'établissements financiers (banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance).



Je peux souscrire, selon les établissements, un livret bancaire, une assurance-vie, un bon de caisse, un compte à terme, des parts de FCP ou SICAV.

### Via mon entreprise

Un **fonds d'épargne salariale solidaire** est obligatoirement proposé dans le cadre de mon Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO).



J'y souscris dans mon entreprise. Je détermine le montant des versements et leur périodicité.

### Via une entreprise solidaire

Je choisis d'**investir en direct** au capital d'une entreprise solidaire...



...j'en deviens actionnaire.

## REPÈRES

### FINANCE SOLIDAIRE ET ISR

L'**investissement socialement responsable (ISR)** désigne une méthode de sélection des entreprises cotées en Bourse en fonction de leur performance financière et d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental. La finance solidaire repose quant à elle sur un degré d'engagement plus fort que dans l'ISR. Les activités financées ne sont pas cotées en Bourse et sont choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable.

### LES ENTREPRISES SOLIDAIRES

• Les **entreprises solidaires** produisent des biens ou des services ayant une forte utilité sociale ou environnementale. Elles sont présentes dans le secteur du logement très social, de l'environnement, du financement de PME créatrices d'emplois ou encore de la santé. Non délocalisables, elles réinvestissent majoritairement les bénéfices réalisés dans leur activité. Une partie de leurs ressources provient de l'épargne solidaire.

## TÉMOIGNAGES Ils ont souscrit des placements solidaires, et nous expliquent pourquoi

### « Allier solidarité et développement durable »

**DIDIER**, exploitant agricole et souscripteur du Codevair (Banque populaire occitane)

« En voulant restaurer la maison de mon grand-père aux normes écologiques, je me suis rendu compte qu'il était important de pouvoir trouver des financements pour ce type d'initiatives individuelles qui concourent au développement durable. Aussi, lorsque mon conseiller m'a présenté les atouts du Codevair, j'ai tout de suite voulu y souscrire : j'aime l'idée que mon épargne contribue au financement de projets environnementaux comme le mien. Ainsi, j'allie solidarité et développement durable. C'est important pour l'avenir, pour nos enfants ! »

### « Prendre en considération le critère humain »

**WILFRIED BELLOIR**, salarié de la société Goss International France et souscripteur du FCPE Grand Ouest Expansion Solidaire (Inter Expansion)

« Depuis la crise, j'ai pris conscience de l'importance de prendre en considération le critère humain dans mes choix de placement. J'ai souhaité diversifier les fonds sur lesquels j'investissais via mon épargne salariale et mon choix s'est naturellement porté sur le FCPE Grand Ouest Expansion Solidaire, qui me permet de soutenir l'emploi localement. Beaucoup de salariés s'interrogent sur l'utilisation de leur épargne. Proposer et promouvoir des fonds solidaires peut redonner confiance en l'épargne salariale. Cela redonne tout simplement du sens à la finance ! »

### « Créer de nouveaux logements pour les démunis »

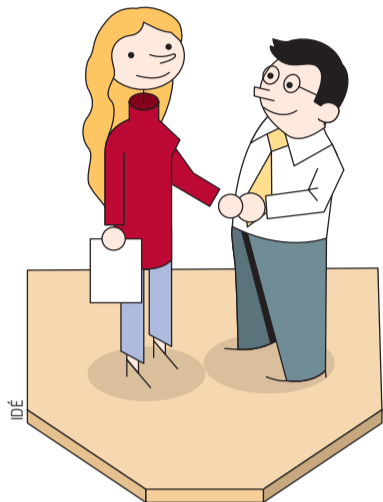
**BRIGITTE GUÉRIN**, retraitée et actionnaire de SNL-Prologues

« On ne peut ignorer la misère des personnes qui dorment dehors ou en hôtel meublé. Un accident de la vie peut rapidement conduire à la rue. SNL-Prologues achète et réhabilite des logements pour des familles en grande précarité et les accompagne jusqu'à retrouver un logement définitif. C'est une activité soutenue par les pouvoirs publics, à condition d'avoir les reins solides et donc un capital social conséquent et un minimum de fonds propres. Ma participation à l'actionnariat de SNL-Prologues contribue à renforcer ses moyens d'actions et donc à créer de nouveaux logements pour les ménages démunis. »



**GUIDE PRATIQUE** En épargnant solidaire, les particuliers peuvent bénéficier de réductions d'impôts. Détails selon les différents placements

# Une fiscalité avantageuse



## Souscrire via son établissement financier

### PRODUITS CONCERNÉS :

- Produits de partage

Voir la liste des produits portant la note 1 dans le tableau page 6.

### FISCALITÉ APPLIQUÉE :

- Réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % pour les revenus donnés à une association (75 % pour les dons aux associations offrant aide alimentaire, soins et hébergement aux démunis) ;
- Prélèvement fiscal libératoire (PFL) réduit à 5 % pour les revenus donnés à une association, au lieu de 24 % (hors prélèvements sociaux).

### MISE EN SITUATION : DEUX POSSIBILITÉS

- Une personne place 5 000 € sur un livret solidaire qui lui rapporte 150 € d'intérêts (sur la base d'un taux de 3 %). Elle décide de donner 50 % de ces intérêts, soit 75 €, à l'association de son choix. 66 % (ou 75 %) des 75 € donnés à l'association sont déductibles de l'impôt sur le revenu ;
- Dans le système « classique » de prélèvement libératoire à 24 %, l'association perçoit 45 € sur les 75 € de revenus donnés à l'association (voir exemple ci-dessus). Avec le prélèvement libératoire à 5 %, l'association perçoit 60 €, soit 31 % de plus.

## Souscrire via son entreprise

### PRODUITS CONCERNÉS :

- Fonds d'épargne solidaire souscrits dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO).

Voir la liste des produits portant la note 2 dans le tableau page 6.

### FISCALITÉ APPLIQUÉE :

- Exonération d'impôt sur le revenu, sur les sommes investies ainsi que sur les plus-values et revenus de cette épargne.
- Plus-values assujetties à la CSG, CRDS et aux prélèvements sociaux.

### MISE EN SITUATION :

- Selon le dispositif mis en place par son entreprise, un salarié peut choisir de placer son intéressement, sa participation ou l'épargne abondée par l'employeur sur un FCPE solidaire proposé dans le cadre de son PEE ou de son PERCO.
- Ces sommes devront être placées au moins cinq ans (sauf en cas de déblocage anticipé) pour être exonérées d'impôt sur le revenu pour l'épargne investie ainsi que pour les plus-values et revenus de cette épargne.

### CONDITIONS :

- Épargne bloquée au moins cinq ans pour un PEE et jusqu'à la retraite pour un PERCO.
- Il existe des cas de déblocages anticipés (mariage, Pacs, cessation du contrat de travail du bénéficiaire...).

## Souscrire au capital d'une entreprise solidaire

### PRODUITS CONCERNÉS :

- Actions d'une entreprise solidaire

Voir la liste des produits portant la note 3 et/ou 4 dans le tableau page 6.

### FISCALITÉ APPLIQUÉE :

- Réduction de l'impôt sur le revenu de 18 % du montant de la souscription, dans la limite d'un investissement de 50 000 € pour une personne seule, 100 000 € pour un couple ;
- Réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) de 50 % du montant de la souscription, dans la limite de 45 000 €.

### MISE EN SITUATION : DEUX POSSIBILITÉS

- Une personne redevable de l'impôt sur le revenu investit 1 000 € dans le capital d'une entreprise solidaire. La première année, elle bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 180 € (1 000 × 18 %). Cinq ans plus tard, elle peut demander à l'entreprise solidaire d'être remboursée de ses 1 000 € (ou davantage s'il existe des plus-values). Le rendement annuel de son placement est de 4 % ;
- Une personne redevable de l'ISF investit 1 000 € dans le capital d'une entreprise solidaire. La première année, elle bénéficie d'une réduction de l'ISF de 500 € (1 000 × 50 %). Cinq ans plus tard, elle peut demander à l'entreprise solidaire d'être remboursée de ses 1 000 € (ou davantage s'il existe des plus-value). Le rendement annuel de son placement est de 14 %.

### CONDITIONS :

- Le souscripteur doit conserver les titres au moins cinq ans.

## REPÈRES

### LE LABEL FINANSOL



- À travers le label Finansol, l'association entend participer à la promotion d'une économie plus équitable. Ce label distingue ainsi, depuis 1997, les placements d'épargne solidaire : actionnariat solidaire, livrets ou fonds solidaires proposés par les banques ou compagnies d'assurance et fonds solidaires d'épargne salariale.
- Attribué par un comité d'experts composé de

personnalités indépendantes, représentatives de la société civile, le label repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale qui ne pourraient être financées par les circuits plus classiques. Il atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

- Il existe à ce jour 128 placements d'épargne solidaire labellisés Finansol.



## SUR FRANCE INFO CONSEILS, PLACEMENTS, ÉPARGNE...

Patrick Lelong,  
journaliste au service économie  
répond à vos questions  
mardi, samedi, dimanche



franceinfo.fr

**ENTRETIEN MICHEL BARNIER**, commissaire européen au marché intérieur et aux services financiers

Sous l'impulsion de Michel Barnier, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement en faveur de l'économie sociale et solidaire

## « Il n'y a pas de performance économique durable sans cohésion sociale »

La Commission européenne multiplie les initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Pour quelles raisons ?

**Michel Barnier :** C'est un sujet nouveau pour l'Europe, c'est vrai. J'ai voulu ouvrir ce champ, car je constate que l'entrepreneuriat social progresse très vite. Partout, ces « entreprises nouvelles » se développent, donnent du travail, apportent un service et permettent même aux États de réaliser des économies. Il s'agit de structures compétitives et porteuses de croissance... qui emploient globalement 11 millions de salariés en Europe. C'est ça que je veux soutenir : des personnalités qui ont le goût du risque, qui entreprennent et ne sont pas dans l'assistanat. Exactement ce dont nous avons besoin actuellement.

N'est-ce pas, également, une façon d'infléchir la politique européenne, après des années de dérégulation et de promotion du libre-échange ?

**M. B. :** Oui, pendant une vingtaine d'années, le modèle européen a dérivé au profit d'une vision parfois trop libérale de l'économie. Or, je suis convaincu qu'il n'y a pas de performance économique durable sans cohésion sociale. Les résultats financiers ne peuvent être le seul critère pour analyser la force et la viabilité des entreprises. Depuis 2010, la Commission s'emploie donc à corriger cette dérive. Le soutien à l'économie sociale et solidaire fait évidemment partie de cette réorientation.

Pour vous, quelle est la définition d'une entreprise sociale ?

**M. B. :** Il s'agit d'entreprises globalement profitables qui ont une vocation sociale, solidaire et éthique. Cette spécificité peut s'incarner dans l'activité même de la structure, quand elle intervient dans la solidarité, par exemple en fournissant des biens ou des services à des personnes vulnérables ou marginalisées. Elle peut aussi relever



FRANÇOIS BOLLICHON / LEFIGARO

du fonctionnement de l'entreprise, quand elle embauche des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi. Ce sont souvent des structures avec un dialogue social extrêmement poussé. Parfois elles sont aussi dotées d'un statut particulier, coopératif ou mutualiste notamment.

Concrètement, quelles mesures allez-vous prendre ?

**M. B. :** Le 19 novembre, nous avons organisé une grande conférence à Bruxelles, avec plus de 1 200 participants, dont Muhammad Yunus. C'était la première fois que nous parlions ainsi d'entrepreneuriat social. Nous y avons présenté une initiative qui comprend trois axes de travail : l'accès au finance-

ment, l'environnement juridique et la visibilité du secteur.

La mesure la plus attendue – et la plus avancée – est celle concernant l'aspect financier. En quoi consiste-t-elle ?

**M. B. :** C'est la proposition clé, puisqu'il s'agit de faciliter la collecte de fonds au niveau européen. Nous voulons créer un nouveau label, dénommé « fonds d'entrepreneuriat social européen », qui permettra d'aider les investisseurs à repérer facilement les fonds ciblant en priorité les entreprises sociales. Cela doit permettre de stimuler l'investissement. Pour obtenir le label, il faudra démontrer qu'au moins 70 % du capital est investi dans des entreprises

**Michel Barnier :** « Nous voulons créer un nouveau label, dénommé "fonds d'entrepreneuriat social européen", qui permettra d'aider les investisseurs à repérer facilement les fonds ciblant en priorité les entreprises sociales. »

sociales, ce qui laisse, une fois le seuil franchi, une marge de manœuvre pour la diversification et donc une certaine variable de sécurité. Les gestionnaires qui remplissent les conditions pourront commercialiser leurs produits dans toute l'Europe, en profitant d'un « passeport européen ». Dans une première étape, ces fonds seront accessibles seulement aux investisseurs professionnels.

Avez-vous calculé le volume financier que cette mesure pourra générer ?

**M. B. :** Ce sont des idées très nouvelles. Nous n'avons pas de chiffres précis, mais je suis frappé par le nombre de personnes qui s'intéressent à l'économie sociale. De nombreux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, notamment les « hedge funds », m'ont assuré qu'ils voulaient donner une vocation éthique et sociale à leur activité. Ce ne sont pas des philanthropes, ce sont des investisseurs qui manient beaucoup d'argent, qui en gagnent, et qui sont malgré tout intéressés par cette économie. Ils savent que la rentabilité des entreprises sociales sera inférieure ou en tout cas de plus long terme mais veulent tout de même y investir. Cet aspect éthique est également de plus en plus demandé par leurs clients.

Quand cela entrera-t-il en application ?

**M. B. :** Nous sommes dans la dernière ligne droite. J'ai formulé la proposition en décembre, il revient maintenant au Parlement européen et au conseil des ministres de l'examiner. Les travaux avancent bien. Je crois que nous sommes tout proches d'un accord et j'espère aboutir pour le mois de juin. Si tout va bien, le nouveau système pourrait être en place au début de l'année prochaine.

En quoi consistent les deux autres axes de travail ?

**M. B. :** Concernant l'aspect juridique, j'ai proposé en janvier de créer le statut de fondation européenne. Les fondations conserveront le régime fiscal du pays où elles sont créées, mais cette évolution leur permettra de collecter des fonds au niveau européen. La Commission travaille également sur l'évolution du statut de la coopérative, qui date de 2003. Concernant la visibilité des entreprises sociales, nous voulons favoriser la reconnaissance mutuelle des différents labels sociaux ou systèmes de certification et créer une plateforme européenne permettant de faciliter la mise en réseau et d'identifier des bonnes pratiques. C'est important car, jusqu'à présent, elles n'avaient aucun interlocuteur à Bruxelles.

À tout cela s'ajoute une politique de soutien direct aux entreprises sociales.

Bien sûr, nous disposons d'outils puissants, dans le domaine de la microfinance, à travers la Banque européenne d'investissement ou les fonds structurels. Ces deux derniers instruments permettent d'appuyer les entreprises et je souhaite qu'ils orientent plus directement une partie de leurs fonds vers l'entrepreneuriat social.

RECUEILLI PAR  
SÉVERIN HUSSON

### REPÈRES

#### L'ASSOCIATION FINANSOL

● Créée en 1995, l'association Finansol a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance.

● Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance.

● Pour contacter Finansol : 58, rue Regnault, 75013 Paris. Tél. : 01.53.36.80.60. Fax : 01.53.36.80.69. Courriel : contact@finansol.org Site Internet : www.finansol.org